

Conseil municipal du mercredi 26 Juin 2025. Procès-verbal de la réunion.

L'an deux mille vingt-cinq et le 26 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Etaient présents** : Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul - DEGOUTTE Vincent - GAUDARD Gersande, MICHAUD Cédric - PAYANT Laurent - SIMON Karen - COUDOUR Thierry - BOUILLER Dominique - VINCENT Pauline
- **Était absents excusé** : Mr BADAUD Michel.
- **Était absents** : Mr GAUDARD Yves.
- Monsieur Vincent DEGOUTTE est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2025.

Le procès-verbal de la séance du 09 Avril 2025 est adopté à l'unanimité.

ACQUISITION D'UN BARNUM A TITRE GRATUIT

La région attribue des barnums de dimension 3x3m à titre gratuit. Un dossier de demande a été déposé pour la commune de Souternon avant le 31 juin la date limite de dépôt. La commune s'engage à le mettre à disposition gratuitement aux associations du village.

Cette demande est approuvée à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal.

ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL CONCERNANT LES ELUS LOCAUX POUR LA CONSULTATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE

Monsieur le maire propose l'adhésion à la mission d'assistance proposée par le C.D.G pour la consultation d'un référent déontologue réservé aux élus.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacré par la charte de l'élu local. Tenu au secret professionnel et à la discréction, le référent déontologue exerce sa mission en toute indépendance et impartialité. Le coût de l'adhésion est de 50 Euros par an. Le conseil décide de ne pas donner suite à cette proposition.

MISE EN PLACE DU R.I.F.S.E.E.P CONCERNANT LES AGENTS DE LA COMMUNE

Lancement de la mise en place du R.I.F.S.E.E.P. (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'état)

Le conseil doit délibérer sur les montants à attribuer aux agents communaux.

Le R.I.F.S.E.E.P. se compose de deux primes :

- L'I.F.S.E. : l'Indemnité de Fonction de Suggestion et d'Expertise, versée mensuellement

La commune n'emploie à ce jour que des agents de la catégorie C

Adjoint administratif territorial : Montant annuel de 1200 à 3360 €

Adjoint technique territorial : Montant annuel de 0 € à 884 €



- La CIA : Complément d'Indemnitaire Annuel, versée annuellement

Le centre de gestion nous propose différentes sommes selon les catégories d'agents. Le choix du conseil est de dédier un montant annuel de 2 483,58 €, réparti entre les agents en fonction de leur catégorie.

	Nb heures	IFSE		IFSE		CIA Annuel	IFSE + CIA Annuel	% / an
		Annuel	Mensuel	Annuel				
temps plein								
Agent 1	20	1 200,00	57,14	685,71		34,29	720,00	4,46%
	57,14%							
Agent 2	24	884,00	50,51	606,17		30,31	636,48	4,22%
	68,57%							
Agent 3	14	884,00	29,47	353,60		17,68	371,28	4,18%
	40,00%							
Agent 4	18	884,00	37,89	454,63		22,73	477,36	4,22%
	51,43%							
Agent 5	10,5	884,00	22,1	265,20		13,26	278,46	4,06%
	30,00%							
TOTAL			197,11	2365,31		118,27	2483,58	
ETP global	2,47							

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité les montants proposés à chaque agent

Cette délibération sera transmise au centre de gestion pour validation préalable, avant d'être soumise à l'approbation définitive du conseil municipal

REGLEMENT INTERIEUR DE LA STATION D'EPURATION

Dans le cadre de des demandes de subventions pour le projet de réhabilitation du système d'assainissement collectif, le département co-financeur exige le règlement intérieur qui sera appliqué à la future station. Monsieur le maire présente le règlement préalablement rédigé, lequel est approuvé à l'unanimité par le conseil

MISE EN LIGNE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Mme Gersande Gaudard, en charge de la communication, présente au conseil la nouvelle version du site internet, réalisée en collaboration avec l'organisme Campagnol. Ce nouveau site sera mis en ligne très prochainement.



QUESTIONS DIVERSES

Tarifs repas cantine

Pour combler en partie le déficit de la cuisine centrale, la CCVA I va mettre en place une nouvelle tarification. A partir du 1^{er} septembre, la CCVAI va facturer à la commune le repas à 5,20€ au lieu de 4.60€ actuellement. La commune prendra à sa charge 0.80€ et refacturera ce dernier aux parents 4.40€ Sur une année civile, cette augmentation permettrait à la CCVAI de réduire d'environ 12 000€ le déficit (20 000 repas X 0,60€ = 12 000€). Cette décision est approuvée à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal.

Tarifs repas cantine

Le règlement intérieur de la cantine et de la garderie est approuvé à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal

Calendrier des manifestations

• Fête de l'école à St JULIEN d'ODDES :	27 juin 2025 à 19 h
• Banquet des classes à SOUTERNON	19 juillet 2025 à 11 h
• Inauguration de l'espace VTT à VEZELIN sur Loire	20 juillet 2025 à 10 h
• Fête patronale à SOUTERNON	9, 10, 11 août 2025
• Journée du patrimoine	20 septembre 2025

Ecole

Mme Karen Simon fait le compte rendu de la réunion organisée avec les maires du RPI pour préparer l'après départ en retraite de Mme Michèle COUDOURE en janvier 2026 et réorganiser le temps de travail des agents.

Travaux bâtiments

A l'école l'abaissement du plafond est prévu dans la salle de classe pour améliorer l'isolation, les travaux seront réalisés par la Sarl Mosnier Stéphane, ils débuteront le 21 juillet.

La dépose de l'ancien plafond sera effectuée le 16 juillet par plusieurs membres du conseil.

À la suite de cette intervention, l'entreprise Bourgier procédera à la mise en place d'un éclairage LED dans l'ensemble des bâtiments communaux.

Vidéo surveillance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une étude est actuellement menée par la C.C.V.A.I. en vue de la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance.

Ce projet est conduit en partenariat avec la gendarmerie, qui souhaite l'installation de caméras sur certains axes stratégiques d'entrée et de sortie du territoire intercommunal.

Divers

Mme Pauline Vincent interroge le conseil sur la possibilité de matérialiser des stops pour sécuriser le croisement de Goëlle. Le sujet avait été évoqué en début de mandat et à l'époque le conseil avait décidé de ne pas donner suite. Toutefois, une reprise de la réflexion pourrait être envisagée.

La séance est levée à 22 h 30.

